

Compte rendu du CTL du 29/01/2015

**« Tout part des suppressions d'emplois, nous ne pouvons pas y couper »
dixit le directeur**

En ouverture du CTL, M CANO tient à dire: « C'est le 1^{er} CTL qui se réunit après les élections professionnelles qui se sont déroulées au mois de décembre. J'ai le plaisir d'accueillir les nouveaux élus.

Vous avez une copie du règlement intérieur, je demande aux nouveaux élus d'en prendre connaissance ; pour les anciens cela peut être un rappel.

L'un des principes du CTL est la discrétion professionnelle, ce principe est fixé à l'article 49 du règlement, je vous rappelle que c'est une obligation. »

Remarque est faite par la CGT que le PV du CTL de novembre 2014 n'a pas été communiqué, alors que le règlement intérieur du CT prévoit un délai d'un mois pour transmission.

M CANO : « J'en suis entièrement responsable, le PV m'a été transmis dans les délais, je n'ai pas eu le temps de le viser, il vous sera communiqué dès que je l'aurai visé. »

La CGT indique que c'est particulièrement dommageable dans la mesure où des débats très riches ont eu lieu en novembre, et que la DG n'en a donc pas eu connaissance.

Lecture de la déclaration liminaire unitaire et remise des pétitions sur la réduction des horaires d'accueil (plus de 500 signatures à ce jour) ;

Réponse de M CANO :

- « *Sur l'interpellation des agents* : je m'en souviens parfaitement ;
- *Sur le plan triennal* : vous m'avez déjà sollicité sur le sujet, je vous ai fait la réponse suivante : la DG nous a demandé de ne pas communiquer, par conséquent je ne peux rien vous dire. Nous réfléchissons sur les mesures de l'année 2016, toutes les opérations ne seront pas forcément retenues.
- *Sur la circulaire de la DG et la note de la DRFIP 35*: je vous rappelle que cette circulaire constitue un cadre général donné aux DDFIP et DRFIP pour adapter les horaires de l'accueil.

Cette circulaire fixe 3 objectifs :

- simplifier la réglementation en matière d'accueil;
- améliorer les conditions de vie au travail ;
- améliorer la qualité du service public dans le respect de la Charte Marianne

Il faut faire un distinguo entre les sites urbains (+ de 10 000 habitants) et non urbains.

Un bilan sera établi à l'issue d'une période de 12 mois.

La note de la DRFIP 35 ne fait que de décliner les objectifs de la circulaire nationale, et met en œuvre la consultation des agents. J'ai bien en tête votre demande de retrait qui m'interpelle en deux points :

- en la forme : votre demande décline la position des organisations syndicales au niveau national ;
- au fond : votre demande conduirait à interdire au DRFIP d'appliquer les directives nationales.

Le DG a rappelé lors du groupe de travail du 19 janvier 2015: « les organisations syndicales ont voulu un cadrage national, c'est cette circulaire. Le DG a également apporté des informations : « nous ne fermerons pas le guichet aux usagers ; le guichet doit accueillir les plus démunis et ceux qui en ont le plus besoin. »

Pour M CANO, la DGFIP doit bouger pour s'adapter.

« Vous justifiez votre demande de retrait de la note de la DRFIP en évoquant le maintien du service public...je suis attaché tout autant que vous au service public, et ce n'est pas être contre le service public que de vouloir aménager un dispositif d'accueil qui existe depuis 10 ans . Nous avons les courriels, les Centres impôts service (CIS), les Centres de prélèvement service (CPS), les Centres de contact (CDC) .

- *Sur l'accueil de Magenta* : il y a eu un concours de circonstances, c'est une situation compliquée qui me préoccupe ; je ne suis pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle je ne fais rien...je vous donne acte que nous ne sommes pas encore arrivés au bout du dispositif prévu.

Il y a : - des mesures d'effet immédiat qui ont été prises : un encadrement assuré par deux chefs de service, M ANGER et M MOALLIC, le retour de l'agent détaché au 1er mars 2015, le maintien de 2 EDRA , et une réflexion sur le standard

- des mesures à moyen terme : une réflexion sur l'organisation de l'accueil (il y a 2 façons d'organiser l'accueil, j'en ai discuté avec les chefs de service et avec certains agents), une réflexion sur les modalités de gestion de l'immeuble Magenta pour dégager son responsable de cette mission.

On avance rapidement.

Lors de l'interpellation des agents, j'ai dit que j'irai visiter l'accueil, je suis allé m'entretenir avec les agents. »

La CGT reprend la parole, et indique :

- « nous ne pouvons pas vous laisser dire que les organisations syndicales sont pour la restriction des horaires ; qu'il y a un désaccord entre les instances nationales et locales ; la position de la CGT au niveau national a toujours été contre une réduction des horaires ;

- sur l'aspect consultation : la CGT demande que l'on écoute les agents, et que l'on tienne compte de ce que ces derniers disent. Le débat d'aujourd'hui sur l'accueil est biaisé, il est en effet orienté dans la mesure où la seule discussion possible porte sur la détermination du jour de fermeture. Vous questionnez sur l'accueil mais vous ne communiquez pas sur les missions qui seront celles des collègues de l'accueil pendant les fermetures, sur les transferts de réception, sur les réactions des usagers face à cette fermeture, sur les accueils petits sites...Votre note balaie l'observatoire de l'accueil de 2013 !

- sur le groupe de travail qui s'est tenu le 19 janvier avec les organisations syndicales : les organisations ont clairement affirmé que l'objectif de cette réduction d'horaire était de supprimer des emplois au détriment du service public.

- sur les nouvelles évolutions technologiques à la DGFIP : oui effectivement elles existent mais elle ne doivent pas remplacer pour autant l'humain ;

- sur l'accueil : c'est la DG elle-même qui a fait de l'accueil une « grande vitrine ». Et aujourd'hui on tire le rideau de fer, ce qui pose des problèmes tant pour les usagers que pour les agents de la DGFIP.

La problématique de l'accueil est globale : elle concerne les emplois, les métiers, les missions, la formation ..

Outre l'accueil des particuliers, il y a aussi l'accueil des professionnels, le pôle enregistrement l'accueil SPF, l'accueil PTGC... vous vous êtes effectivement déplacés pour rencontrer les agents de l'accueil, mais uniquement les agents affectés à l'accueil des particuliers. Les autres services d'accueil ne vous ont pas vu malgré leurs attentes.

La CGT alerte sur le comportement inadmissible des études de notaire pendant leur grève lors des dépôts d'acte à l'accueil des SPF (dépôt des actes en masse le même jour, à la même heure, avec paiement partiel ou sans paiement générant des contraintes supplémentaires pour les SPF)

Il n'y a pas que les plus démunis qui se déplacent à l'accueil, ce sont tous les citoyens qui se déplacent, l'outil numérique ne règle pas tout.

La CGT a insisté sur le fait que la demande de retrait de la note DRFIP est une revendication des agents, et que les organisations syndicales ne font que représenter le personnel. Les demandes qui sont faites sont celles des agents et non celles des organisations syndicales.

- sur les mesures d'effet immédiat que vous avez prises : ces mesures sont la conséquence de l'interpellation des agents auprès de la DRFIP, nous pensons que si ceux-ci ne s'étaient pas déplacés vous ne seriez pas intervenu ;

- sur le plan triennal : l'absence de communication est anxiogène. A un moment, il faut être transparent et communiquer. Deux chefs de service de ST MALO ont parlé de fusion SIE/SIP qu'avez-vous à nous dire ?

La CGT interpelle M CANO sur la lettre de mission de Mme LE BRIGNONEN : télédéclaration, service premium internet, déclaration implicite, dégradation de la déclaration papier, obligation de prélèvement automatique, mensualisation. Cette lettre prévoit des conclusions pour le mois de décembre 2014, nous sommes en janvier 2015, nous souhaiterions avoir communication de ces conclusions.

M CANO : « **Tout part des suppressions d'emplois, nous ne pouvons pas y couper** »

« Ces mesures ne sont pas destinées à permettre des suppressions d'emplois...on doit s'adapter aux suppressions d'emplois, on doit bouger.

L'accueil est effectivement une problématique globale, il faudra que l'on traite tous les sujets.

En ce qui concerne la grève des notaires, j'ai fait un courriel à l'un des responsables du SPF le 23 décembre 2014 pour l'informer de mon soutien aux agents. M CANO devait rencontrer le vendredi 30 janvier le président de la Chambre des Notaires 35. Il parlera notamment du comportement actuel des études à l'égard des SPF. »

« Je réitère ma position sur le plan triennal de restructurations: le DG nous a demandé de ne pas communiquer, je ne communiquerai donc pas

Sur la lettre de mission confiée à Mme LE BRIGNONEN : je n'ai aucune information si ce n'est qu'il y a des missions qui sont confiées, que quelques-unes ont vocation à être publiques, que certaines ne déboucheront pas sur du concret. J'ai entendu comme vous les déclarations de la presse sur la télédéclaration. »

M CANO s'excuse de ne pas s'être déplacé auprès de l'accueil des professionnels, il affirme avoir mis la priorité sur l'accueil des particuliers, il étudiera l'accueil des professionnels ensuite. »

La CGT insiste sur les dégradations de l'accueil depuis 10 ans : « on a commencé par fermer ½ journée, puis un jour, puis 1,5 jours, on a fermé des postes, on a fermé l'accueil le midi...La circulaire ne se préoccupe nullement de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Vous avez dégradé l'accueil du public, on vous demande d'arrêter ce massacre. »

La CGT dénonce les propos tenus par M CANO selon lesquels il ne peut pas être derrière tous les guichets et tout le personnel du département : « ce n'est pas ce que l'on vous demande, on vous demande des mesures »

La CGT demande au DRFIP comment les usagers seront informés des nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil au public. Il lui est demandé qu' il tienne un langage de vérité (celui auquel il est tant attaché!) auprès du public en leur notifiant que ces restrictions d'horaires sont la conséquence des suppressions d'emplois à la DRFIP 35.

M CANO répond que les usagers seront informés de la fermeture de l'accueil tout en leur donnant de nouveaux moyens : téléphone, internet...

Début de l'examen des points à l'ordre du jour à 11h10.

1- Suivi des avis du CTL du 20/11/2014 :

FO demande que les résultats des votes mentionnent l'appartenance syndicale.

M CANO répond favorablement à la demande.

2- Ponts naturels :

La CGT explique les raisons de son abstention, et demande à la DRFIP que les agents soient consultés.

M CANO : « On peut toujours faire une consultation , mais cela va repousser le vote au mois de mars 2015... donc soit nous décidons aujourd'hui sans consultation des agents, soit nous repoussons au mois de Mars après la consultation des agents.

Il est décidé de procéder au vote aujourd'hui pour les ponts naturels de 2015, et M CANO propose qu'une consultation soit mise en place pour les ponts de l'année 2016.

La CGT interpelle la DRFIP sur la position des agents Berkani qui ne disposent que de 26 jours de congés et pour qui ces ponts naturels posent des difficultés.

Vote : 1 pour (FO)

9 abstentions (CGT, Solidaires, et CFDT)

3- Mise en œuvre en 2015 du dispositif de gestion des équipes départementales de renfort (pour information) :

L'EDR devient une mission structure nationale.

La DRFIP 35 a procédé de la façon suivante pour constituer son EDR :

- en 1^{er} lieu, intègrent l'EDR ceux qui sont actuellement en poste en renfort ;
- en 2^{ème} lieu les agents actuellement dans le département sont sélectionnés dans un vivier ;
- enfin, en cas de vacances résiduelles, les agents sollicitent une mutation au mouvement national.

17 personnes ont été reçues , 13 agents B et C ont été sélectionnés ; sur les 4 non retenus , 2 ont fait une mutation nationale.

Au TAGERFIP, il y a 50 postes EDR dont un poste de cadre A ; actuellement 43 sont pourvus : 20 pour la filière gestion publique, 23 pour la filière fiscale

En principe, l'EDR nécessite des compétences métiers mais il a été demandé si certains étaient intéressés par des extensions de compétence et dans ce cas , des formations seraient initiées.

La CGT a rappelé qu'elle était attachée aux règles de mutations, et opposée aux postes à profil. Cette notion de profil exclut en effet des collègues motivés pour intégrer l'EDR, mais qui se voit refuser le poste car à l'instant T ils n'ont pas le profil.

4- Déménagement de la paierie départementale dans les locaux de la cité administrative (pour information) :

M MILLE présente le déménagement du service ; let apporte une précision sur les horaires : le service de la paierie départementale intègre la Cité avec ses horaires actuels (possibilité de badger dès 07h)

La CGT interpelle la DRFIP :

- la vérification sur l'amiante a-t-elle été faite (DTA) ?;
- où en est-on de l'accès pour la personne à mobilité réduite ?;
- nécessité d'installer des protections solaires ;
- le ratio 10 m² par agent n'est pas atteint ; ce ratio est de 8,30m², il faut revoir les espaces de travail ;
- les agents souhaitent conserver leurs places de parking, ils ne doivent pas être pénalisés lors du transfert.

M OUAIRY :

- « - il n'y a pas d'amiante, la vérification a été faite ;
- les bureaux sont équipés de stores ;
- sur l'espace optimale de travail : 4 postes réels de travail dans un espace de 40 m², nous sommes donc plutôt sur un ratio de 10 ; il y a un poste informatique qui n'est pas occupé en permanence. »

M CANO : « une visite sera organisée le 2 février 2015 ; nous avons encore du temps d'ici le transfert, on pourra donc répondre aux problèmes résiduels. »

La CGT interroge la DRFIP sur le devenir sur les locaux désormais libérés.

M MILLE : « nous n'avons pas à ce jour de vision définitive arrêtée. 2 options :

- vente ;
- ou réaffectation des locaux à d'autres services.

La DG a en charge les questions immobilières, elle a demandé qu'un point soit fait sur les locaux domaniaux libérés et ceux qui seraient bientôt libérés. Nous attendons donc la position de la DG. »

5- Information sur la mise en place du pôle de contrôle revenus et patrimoine (PCRP) :

M LE DU : « il faut prendre en compte 2 aspects :

- au niveau national : depuis janvier 2013, des expérimentations du contrôle corrélé revenus/patrimoine ont été menées sur plusieurs départements, avec des schémas différents. Ces expérimentations ont fait l'objet d'une décision de généralisation par la note du 11 décembre 2014. La

mise en place des PRCP est une obligation qui est faite aux départements.

L'idée est de réunir dans une unité de travail commun ce qui est actuellement dispersé : contrôle patrimoine dans les FI, les BCFI et tous les services qui effectuent le contrôle des DFE (PCE, cellule CSP...).

- au niveau départemental : il faut décliner cet impératif au niveau du département.

Dans le 35, il y a 1200 DFE à contrôler selon une cadence triennale, ce qui représente 400 dossiers à contrôler tous les ans ; la liste n'est pas figée « ça entre et ça sort ». Plusieurs questions se posent.

A quelle date ? Le PRCP ne se mettra pas en place eu 1^{er} septembre 2015, en 2016.

Périmètre du PRCP? La FI, la BCFI, la cellule DFE, le SCP et une partie du personnel des PCE (seule une petite partie des PCE est concernée!)

Les aspects ? Combien de pôles ? Un pôle et une antenne ?

La méthode qui est retenue est celle d'un groupe de travail.

A ce jour, rien n'est arrêté, toutes les réponses seront données dans le groupe de travail.

La CGT apporte des précisions sur la comptabilisation des DFE : « il n'y pas de DFE qui sortent. La liste de DFE est arrêtée en début de contrat triennal, chaque année il y a certes des nouveaux DFE qui entrent, mais ceux qui sont entrés en début de contrat ne sortent jamais pendant la période triennale. Il ne peut pas y avoir moins de DFE au cours du contrat triennal.

La CGT dénonce le mystère qui est fait par la DRFIP 35 sur la mise en place de ce PRCP. Elle dénonce le manque de communication. Ce sont les agents eux-mêmes qui sont venus interpellier la direction. Après la parution sur NAUSICAA de la note du 11 décembre annonçant la généralisation des PCRCP, la FI a demandé le 19 décembre une audience à M LE DU pour obtenir des informations. Le SCP a également interrogé M CANO le 8 janvier 2015.

La CGT demande si la FI et la BCFI seront rapprochées au 1^{er} septembre 2015 pour ne former qu'une entité (une anticipation sur la mise en place du PCRCP ?). Quelle sera alors la place du SCP ?

La CGT souhaite que soit fait un état des lieux des missions et emplois des services concernés, et interrogent la DRFIP : « quelle sera la place de la FI de ST MALO ? Quelle sera la place des agents B et C sur ce pôle ? Les agents C qui effectuent du contrôle sur le SCP continueront-ils à faire du contrôle ? Qui participera au groupe de travail ? Place des PCE ? »

M LE DU : « Il n'y a pas de mystère, la note n'est datée que du 11 décembre 2014, elle est récente... que pouvons nous communiquer alors que nous n'avons pas décidé. La réponse à vos questions, c'est la mise en place d'un groupe de travail.

Sur les PCE : quelques agents du PCE sont inclus dans le périmètre fonctionnel du PCRCP ; les dossiers des dirigeants sont inclus dans le périmètre du PCRCP, mais tous les dirigeants ne sont pas des DFE.

Est-ce que les missions que fait le SCP en dehors des DFE suivra sur le PRCP, c'est un sujet de discussion du groupe de travail

Sur les agents qui exercent , et notamment sur les agents en poste ALD : dans un premier temps on raisonne en emploi, puis il y a effectivement les règles de gestion qu'est ce que je mets comme emplois, quels sont les agents qui vont suivre...La DRFIP n'a aucun intérêt à se priver des compétences des agents qui connaissent leurs métiers. «

A la question de savoir si ces agents ALD seront positionnés en surnombre M CANO renvoie à une discussion dans le groupe de travail ; pour les agents C, il assure qu « ils ont toute leur place... il faut rassurer les agents. »

M CANO : « un état des lieux sera fait... à l'ouverture du groupe de travail

Il y a un certains nombres de sujets à discuter dans : calibrage du PCRCP, encadrement, ST MALO sera t-il une antenne ou un pôle.

La note du 11 décembre fournit des pistes de travail avec 3 schémas possibles... la répartition des DRFIP par schéma n'est pas obligatoire ».

La CGT rappelle qu'en FI les missions de gestion sont indissociables des missions de contrôle, et s'interroge sur le sort des missions de gestion dans le cadre de ce PCRCP .

M LE DU : « On n'abandonne pas la gestion. C'est le protocole qui dira qui fait quoi entre le PCRCP et les autres services. »

La CGT réinterroge la Direction sur la mise en place officieuse au 1^{er} septembre d'une seule unité regroupant la FI et la BCFI. Est ce un bruit de couloir ou une réalité ?

Réponse de M LE DU : « non car nous n'avons pas commencé la réforme de structure ! Pas de mise en place au 1^{er} septembre d'un pôle regroupant la FI et la BDFI. »

M CANO : « toute l'année 2015 sera consacrée au groupe de travail pour discuter de la mise en place du PRCP. En janvier 2016 , nous notifierons les implantations pour conception des mouvements de mutation. Le PRCP devra être opérationnel au 1^{er} septembre 2016. »

Tous les services intégrés au périmètre seront associés dans le groupe de travail .

Le 1^{er} groupe de travail devrait se tenir en mars 2015.

6- Communication sur la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) :

M PHILOUZE : dans le 35 la mise en place du RPCU va se dérouler en 3 temps :

1- Fiabilisation des données du PCI ;

2- Transmission à l'IGN qui va traiter les discontinuités se trouvant dans la tolérance ;

3- Contrôle effectué par la DRFIP (vérifier que les corrections sont bonnes, traiter les imites intercommunales, les zones indécises et complexes)

C'est un travail de longue haleine 6 à 7 ans.

Questions de la CGT :

Qui fait quoi ? Qui gère les anomalies ? Qui gère les levées partielles ?

M PHILOUZE : « la DRFIP 35 a 2 priorités la mise à jour du plan et le RPCU ; le remaniement passe après. Les équipes qui ne font plus de remaniement feront du RPCU. »

M LEDU rajoute que le RCPU est prioritaire par rapport à la mise à jour du plan.

Pour l'instant, le taux de couverture demandé n'est pas modifié. Il reste donc à 82 % en Ille et Vilaine (et c'est déjà beaucoup).

7- Questions diverses :

Amiante :

La DRFIP est particulièrement vigilante sur le sujet, elle suivra de près le dossier. La CGT demande que ce dossier soit reconnu comme maladie professionnelle.

Femmes de ménage de Saint Malo :

La CGT demande des explications concernant les heures de ménage dévolues à l'agent berkanien : « le principe est que lorsque un berkanien quitte son poste, les heures libérées sont proposées à un autre berkanien. La collègue de ST MALO ne s'est pas vu proposer les heures libérées par la collègue en arrêt maladie. »

M MACE : « une information a été faite auprès du chef de service qui en a informé l'agent. Cette dernière ne s'est pas manifestée de suite, les heures ont donc été confiées à ONET ». Il fait en outre remarquer qu' « à compter de maintenant, les agents berkanien manifestent leur intention sur papier qu'ils soient ou non intéressés par les heures libérées. »

La CGT insiste sur le fait que la collègue de ST MALO n'a pas eu le courrier et qu'elle n'a donc pas eu connaissance des heures libérées.

M MILLE « M STEPHAN, vous ne comprenez pas ce qu'on vous explique depuis le début ».

La CGT fait remarquer que les propos sont déplacés, et que si l'on ne peut plus évoquer les problèmes des agents en CTL , alors la CGT ne participera plus à ces comités.

M CANO calme le jeu, et demande à la CGT de reprendre ses questions.

La CGT dénonce le fait qu'une autre femme de ménage de St Malo, qui était payée par l'administration dans le cadre d'un CDD sur la base de 3h30, ait maintenant une proposition de contrat par ONET sur la base de 1h45 pour accomplir le même travail.
Pas de réponse de la direction...

Ménage sur le site Magenta :

La CGT dénonce la qualité du ménage effectué sur le site Magenta où est reçu en plus un public extrêmement nombreux (WC du rez de chaussée box de réception...), et déplore les conditions déplorables de travail que subissent les salariés de la société ONET .

La Direction répond qu'un contrôle a été effectué ; la société ONET s'est plainte de zones de repos trop sales, et a insisté sur le fait que ces zones n'étaient pas à nettoyer par leur société. La Direction n'est pas maître du marché , c'est l'UGAP qui gère. « Ce sont les contraintes des marchés nationaux. »

Pour la CGT, la direction est complice de l'exploitation des salariés d'ONET : « On est donneur d'ordre, on voit des choses qui se passent chez nous, on est moralement responsable ».

La direction affirme que l'accueil sera nettoyé tous les jours par l'auto laveuse.

Postes informatiques pour les agents berkanien :

Ces derniers ne disposent pas d'ordinateur, de messagerie électronique, la CGT demande une nouvelle fois que ce problème soit réglé. M CANO va vérifier et une réponse sera donnée.

Terminal CB de Montauban de Bretagne :

La CGT dénonce les problèmes récurrents au niveau du terminal CB de Montauban. La DRFIP va prendre l'attache de l'ESI.

Compte rendu de l'étude ergonomique du CGSR :

La demande a déjà été faite en novembre 2014, et à ce jour, les OS n'ont toujours rien. Nous souhaitons avoir connaissance de ce compte rendu.

Retard des SPF et conséquences sur les autres services (contentieux en secteurs d'assiette)

M CANO « malheureusement je crains que les notaires ne soient enfermés, leur mouvement ne semble pas avoir d'impact sur les pouvoirs publics.. je ne sais pas comment on va sortir de cette crise. J'en ai parlé avec un des chefs de service du SPF de Rennes, et avec les agents de ST MALO qui ont rapportés des comportements inacceptables. »

La CGT rappelle que le retard existait avant le mouvement des notaires, et demande comment ce retard sera résorbé.

Pas de réponse de la direction...

Au cours de ce CTL, le directeur est resté droit dans ses bottes sur l'aménagement des Horaires d'ouverture des services :

En effet, malgré la position unanime des organisations syndicales départementales, le rassemblement des agents le 15 janvier et le dépôt d'une pétition signée par des centaines d'agents à l'occasion de ce CTL , le directeur refuse de retirer la note départementale du 17 décembre 2014.

Sur le plan triennal d'adaptation du réseau, il ne veut rien annoncer :

Ainsi, malgré plusieurs demandes, dont la dernière officiellement en préalable de ce CTL , il refuse de dévoiler son plan de restructurations départemental 2016-2018, pourtant des informations circulent déjà annonçant la fusion des SIP et SIE de St Malo au premier janvier 2016.

Face au blocage total du directeur, nous n'avons pas d'autres choix que d'instaurer un rapport de force pour exiger l'ouverture de négociations sur la base des revendications portées dans l'unité et avec les agents à savoir :

- le retrait de la note DRFIP du 17 décembre 2014 sur l'aménagement des horaires
- la communication du plan de restructurations du 35 pour la période 2016-2018
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien de l'ensemble des missions et d'un service public de qualité.